



AR Prefecture

REPUBLICHE FRANCAISE

00912-20230403-2023\_36-DE  
Recu le 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 avril 2023

**Ville de Peille**

**Département des  
Alpes-Maritimes**

**Arrondissement  
de Nice**

**Délibération  
n°2023\_36**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 19**

**Nombre de présents :  
15**

**Nombre de votants :  
17**

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

**Présents** : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, Adjoint ; M. Jean-Marc SIMONI, Adjoint Spécial ; Mme Jessica JAMES, Mme Christine MOLINO, M. Adrien ARSENTO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Christophe LERICHE, M. Damien SCANDOLA, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux

**Ont donné procuration :**

M. François ALZIARI, Adjoint au Maire, à M. Cyril PIAZZA, Maire  
Mme Alicia MENARDO, Conseillère Municipale, à Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire

**Absents excusés** : M. Christian CRISCI, Mme Marie COMPAN, Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale.

**Objet de la délibération : Vente et dons de bandes dessinées « Les Justes parmi les Nations »**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en vente la bande dessinée « Les Justes parmi les Nations » au Fournil communal de Peille.

Il est proposé de les mettre à la vente au prix de 16,90 € TTC l'une.

Bien entendu un arrêté modificatif à la création de la régie du Fournil précisera la mise en vente de ces bandes dessinées avec un stock à tenir à jour.

La vente se fera également dans les agences postales et la mairie et mairie annexe de la commune.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner des bandes dessinées aux enfants des écoles et aux médiathèques de Peille, au collège de l'Escarène, aux agents de la commune et aux élus.

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

**AR Prefecture**

006-210600912-20230403-2023\_36-DE  
Reçu le 06/04/2023

Il donnera également ces bandes dessinées en cadeaux à d'éventuels invités venant sur la commune ou quand il se déplacera (cadeaux protocolaires).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne son accord pour que la bandes dessinée « Les Justes parmi les Nations » :

- soit vendue au Fournil communal de Peille, aux agences postales et aux mairies de la commune au prix de 16.90€ TTC l'exemplaire,
- soit donnée aux écoles et aux médiathèques de Peille, au collège de l'Escarène, aux agents de la commune, aux élus ainsi qu'en cadeaux protocolaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,  
le Maire,  
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.